

# Gazette *Gavissoise*

*Décembre 2023 n° 95*



# Mot du maire

Chères Gavissoises, chers Gavissois,

Nous avons besoin de convivialité, de gaieté, de plaisir partagé dans ce monde qui change sans cesse et où tout isole, oppresse. L'actualité en témoigne au quotidien.

Tout comme les années précédentes, il est très difficile de prévoir l'avenir tant le contexte international est dégradé. La guerre frappe en Palestine et perdure en Ukraine. Ces conflits ont des répercussions sur notre économie, notre moral. Ils nous font réfléchir à ce que sera l'avenir de nos enfants. Nous ne pouvons que souhaiter que la paix revienne très vite.

Cette année pas de gros chantiers dans notre commune. Plusieurs travaux au groupe scolaire et dans les locaux de la mairie que je vous laisse découvrir dans les pages de cette gazette.

Pour 2024 et malgré un budget communal de plus en plus serré, nous allons entreprendre plusieurs chantiers. Il y aura la création d'une bibliothèque dans les locaux de la mairie, d'une aire de jeu pour enfants, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments périscolaire et école primaire ainsi que l'amélioration de l'efficacité énergétique au sein du groupe scolaire. Nous prévoyons également la rénovation de la Salle Roland Parmentier.

Nous sommes tous à un moment ou à un autre, confrontés à des problématiques auxquelles nous ne

sommes pas préparés. C'est pour cela qu'il y a la solidarité qui est nécessaire à la vie. Sachez qu'en cas de besoin, les portes de la mairie et de mon bureau, seront toujours ouvertes.

Je remercie les élus, nos employés communaux, notre corps enseignant, les présidents d'associations ainsi que leurs membres et bénévoles pour leur patience, leur engagement, leur implication et leur dévouement.

Je vous remercie également, Gavissoises et Gavissois, de votre aide pour l'entretien de nos rues. Nous travaillons tous dans l'amélioration continue de notre village.

Je vous souhaite d'heureuses fêtes de Noël et une bonne année 2024. Qu'elle soit pleine de santé, de bonheur et d'amour pour vous et vos proches.

Prenez bien soin de vous.

Bien Cordialement,  
Votre Maire,  
Alain REDINGE



## Sommaire

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| <b>Mot du maire</b>             | <b>2</b>  |
| <b>Au fil des délibérations</b> | <b>3</b>  |
| <b>Du côté des projets</b>      | <b>10</b> |
| <b>Du côté des finances</b>     | <b>12</b> |
| <b>Du côté des travaux</b>      | <b>14</b> |
| <b>Du côté des écoles</b>       | <b>15</b> |
| <b>Du côté du périscolaire</b>  | <b>19</b> |
| <b>Du côté des associations</b> | <b>20</b> |
| • ASSE des Mégacéros            |           |
| • APEEC                         |           |
| • Syndicat d'arboriculture      |           |
| • Les Riverains de La Boler     |           |
| • Cercle des Jeunes             |           |
| • Gym Gavissoise                |           |

|                                 |           |
|---------------------------------|-----------|
| <b>Événements</b>               | <b>27</b> |
| • René part en retraite         |           |
| • Nouveaux employés communaux   |           |
| • Béatrice part en retraite     |           |
| • Fête Nationale                |           |
| • Théâtre                       |           |
| • 11 novembre                   |           |
| • Illumination du sapin         |           |
| • Repas des aînés               |           |
| • Repas des élus                |           |
| • Saint Nicolas                 |           |
| <b>Etat civil</b>               | <b>33</b> |
| <b>Noces d'or et de diamant</b> | <b>34</b> |
| <b>Arrivées et départs</b>      | <b>35</b> |
| <b>Noté pour vous</b>           | <b>36</b> |
| <b>Environnement</b>            | <b>38</b> |
| <b>Incivilités</b>              | <b>39</b> |

# Au fil des délibérations

L'intégralité des délibérations est disponible sur [www.gavisse.fr](http://www.gavisse.fr)

## Conseil municipal du 20 mars 2023

### Devis de la Société Alsacienne de Paratonnerres : protection contre la foudre à l'église de Gavisse

La Société Alsacienne de Paratonnerres de Strasbourg qui a le contrat de maintenance depuis le 22 décembre 1983, nous a fait parvenir un devis afin de procéder à l'installation d'un parafoudre et à l'amélioration des prises de terre afin d'obtenir une résistance ohmique inférieure à 10 ohms à l'église de Gavisse.

Le devis présenté s'élève à un montant total de 4550,00€ HT soit 5460,00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter de faire les travaux stipulés sur le devis et charge Monsieur le Maire à le signer.

### Devis fauchage des chemins communaux et fossés de la commune

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes permanent constitué entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE) et ses communes membres et d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes permanent désignant la CCCE comme coordonnateur, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

### Devis de Thierry Bermont – Artificier : feu d'artifice du 15 juillet 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le devis de Thierry BERMONT – artificier pour le feu d'artifice qui aura lieu le 15 juillet 2023, organisé par le Cercle des Jeunes. Le devis s'élève à 2000 € TTC.

## Conseil municipal du 12 avril 2023

### Compte de gestion de l'exercice 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2022, établi par Mesdames Mireille CHALI et Barbara HITTINGER-LEBAILLY, Trésorières Principales du SGC d'Hayange.

### Affectation du résultat

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

Report :

Excédent reporté de la section Investissement de

l'année antérieure : 106 112,11 €

Excédent reporté de la section de Fonctionnement de

l'année antérieure : 116 248,58 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution de la section Investissement de :

-105 277,26 €

Un solde d'exécution de la section Fonctionnement de :

172 161,84 €

### Compte administratif 2022

Le Compte Administratif 2022, présenté par Madame Carole DEFRAIN est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, en l'absence de Monsieur le Maire. Il est déclaré toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

### Vote des 3 taxes

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,74%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 85,96 %
- taxe d'habitation : 16,97 %

# Au fil des délibérations

L'intégralité des délibérations est disponible sur [www.gavisse.fr](http://www.gavisse.fr)

## Budget primitif 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023, s'équilibrant en recettes et en dépenses.

Section Fonctionnement :

Dépenses : 694 874,54 €

Recettes : 694 874,54 €

Section Investissement :

Dépenses : 207 361,40 €

Recettes : 207 361,40 €

## Installation d'une machine à pizzas

Le Conseil Municipal, par 9 voix pour et 3 abstentions, donne son accord pour l'installation d'une machine à pizzas Just Queen de la SAS API TECH et fixe la redevance annuelle d'occupation du domaine public à 2 000 €.

Cette location sera renouvelable d'année en année et le prix révisé annuellement en fonction de l'indice du fermage.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société SAS API TECH.

## Machine à pain : cessation d'activité et reprise par un nouvel entrepreneur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la cessation d'activité de la Maison SCHERRER qui a installée deux machines à pain sur la commune de Gavisse.

Monsieur SCHERRER demande la résiliation de la convention d'autorisation d'occupation du domaine public qui lui avait été délivrée en 2014 à partir du 30 avril 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reprise d'une machine à pain par SARL La Romantine situé 7 rue de Verdun 54200 MENIL LA TOUR à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la reprise de la machine à pain par SARL La Romantine et fixe la redevance mensuelle d'occupation du domaine public à 85 €.

Cette location sera renouvelable d'année en année et le prix révisé annuellement en fonction de l'indice du fermage.

## Conseil municipal du 10 mai 2023

### Installation de panneaux photovoltaïques au périscolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis de la MATEC et un devis de la société EMT SOLUTIONS afin de faire une étude d'opportunité photovoltaïque pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du périscolaire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de retenir le devis de la société EMT SOLUTIONS et charge Monsieur le Maire à signer le devis pour un montant de 1 440,00 € TTC.

### Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est souhaitable, afin d'obtenir un prix de « fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées » plus avantageux, de se regrouper avec d'autres communes par l'intermédiaire d'une convention.

Monsieur le Maire propose donc d'adhérer à la convention constitutive d'un groupement de commandes relatif à la fourniture et à l'acheminement d'électricité et prestations associées proposé par la MATEC (Moselle Agence Technique).

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention et charge Monsieur le Maire à sa signature.

# Conseil municipal du 9 juin 2023

## Désignation des membres de la Commission Consultative Communale de la Chasse et de la Commission de location - 4C

Monsieur le Maire expose les conditions de location des Chasses Communales dans les départements soumis au régime local et fixées par les articles L.429-1 à L.429-18 du Code de l'Environnement (C.E.).

A ce titre, la Commune est chargée d'administrer la chasse sur les terres et espaces couverts d'eau dans la commune, au nom et pour le compte des propriétaires, en conformité avec les dispositions légales et le cahier des charges type.

Les baux de chasse venant à expiration le 1<sup>er</sup> février 2024, il appartient à la Commune de relouer la chasse communale pour une nouvelle période de 9 ans (2 février 2024 – 1<sup>er</sup> février 2033).

La procédure de location peut se décomposer en deux phases :

- la première phase consiste à consulter tous les propriétaires fonciers si la Commune souhaite bénéficier du produit de fermage
- la seconde phase concernera la relocation proprement dite.

S'agissant de la première phase, elle a vocation à être engagée de suite, si la Commune souhaite bénéficier du loyer de chasse annuel. Sans attendre la signature et notification du cahier des charges type (début juillet 2023), il convient de désigner dès à présent les membres qui siégeront pour la Commune au sein de la Commission Consultative Communale de la Chasse et de la Commission de location.

### 1. La Commission Consultative Communale de la Chasse

La Commission Consultative Communale de la Chasse est un organe consultatif permanent, qui est créé et peut

être saisi lors d'une réunion ou par écrit, pendant toute la durée du bail.

Elle a vocation à vous fournir un avis sur tous les sujets relatifs à l'administration de la chasse.

Elle est obligatoirement consultée dans un certain nombre de cas prévus par la loi et par le cahier des charges type.

Dans la pratique, elle se réunira au moins une fois avant la relocation.

En effet, elle est obligatoirement consultée pour émettre un avis sur le mode de location, avant que la Commune ne choisisse le futur locataire, y compris pour le gré à gré. Cette consultation est justifiée par le fait que tous les modes de location sont soumis à un examen et à un agrément préalable des candidatures.

### 2. La Commission de location

La Commission de location est un groupe de travail chargé de la mise en œuvre des séances d'adjudication publique et d'ouverture des plis dans le cadre d'une location par la voie de l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité, désigne comme membres :

#### 1. de la Commission Consultative Communale de la Chasse

- Le Maire, Alain REDINGE et son Adjoint, Jean-Marie VAGNER.

#### 2. de la Commission de location

- Le Maire, Alain REDINGE et son Adjoint, Jean-Marie VAGNER.

## Adjudication de chasse 2024/2033, consultation des propriétaires fonciers

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse sur le ban communal, Monsieur le Maire informe le Conseil que la procédure administrative prévoit de consulter en amont, les propriétaires fonciers, sur le mode de répartition des produits de la location.

Cette démarche n'est toutefois pas obligatoire et consiste à solliciter l'abandon au profit de la commune, du produit des baux de chasse.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- RENONCE à la consultation des propriétaires fonciers.
- MAINTIENT sur le ban communal, la répartition du produit de la location de chasse, entre les différents propriétaires, au prorata de la superficie de leurs terrains.

# Au fil des délibérations

L'intégralité des délibérations est disponible sur [www.gavisse.fr](http://www.gavisse.fr)

## Répartition du produit de la chasse - Indemnités versées au secrétaire et au trésorier de la commune

Par délibération du 2 octobre 2014, le Conseil Municipal a reconduit la location de la chasse communale pour la période 2015/2024.

Sur la base d'une directive de la Trésorerie Générale du Haut-Rhin datant de 1963, toujours applicable à ce jour, le montant des indemnités revenant au secrétaire et au trésorier de la commune à l'occasion de l'établissement du rôle annuel de répartition du produit de la chasse est calculé exclusivement sur la part revenant aux propriétaires selon les modalités ci-après :

- 4 % sur le montant des recettes
- 0 % sur le montant des dépenses

et doit être avalisé par l'assemblée délibérante à l'issue du renouvellement du Conseil Municipal.

A compter de l'année 2023, le rôle de répartition pourra être établi dès transmission par les services fiscaux des indications cadastrales actualisées.

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse pour la période 2024/2033, le versement de ces indemnités seront reconduites aux personnes susmentionnées durant toute la période.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents confirme l'attribution des indemnités à verser au secrétaire et au trésorier de la commune sur la base des dispositions réglementaires en vigueur pour l'année 2023 et pour la période 2024/2033.

## Conseil municipal du 26 juin 2023

### Tarifs des concessions du cimetière

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le tarif des concessions au cimetière communal, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme déterminé dans le tableau ci-dessous :

| Concessions                                  | Années | Tarif                  |
|--|--------|------------------------|
| Tombes                                       | 30 ans | 200 € / m <sup>2</sup> |
| Tombe récupérée avec caveau                  | 30 ans | 400 € / m <sup>2</sup> |
| Tombes                                       | 50 ans | 350 € / m <sup>2</sup> |
| Tombe récupérée avec caveau                  | 50 ans | 700 € / m <sup>2</sup> |
| Alvéole columbarium                          | 15 ans | 700 €                  |
| Alvéole columbarium                          | 30 ans | 1000 €                 |
| Dépôt ou déplacement d'urne                  |        | 20 €                   |
| Dispersion des cendres au jardin du souvenir |        | 20 €                   |



## Conseil municipal du 13 septembre 2023

### Reprise du bail commercial du salon de coiffure

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le salon de coiffure géré par Madame Valérie BARBA sous le nom Sté Création Val et Ry Coiffure dont le bail avait été signé pour une durée de 9 ans à compter du 1er juillet 2016 pour un loyer initial de 550 € par mois et révisable en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers, a été repris par Madame Jessica GULLONE sous le nom MYSTIK COIFFURE BY JESS depuis le 31 juillet 2023.

Le bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives ayant commencé à courir le 1er juillet 2016 pour se terminer le 30 juin 2025.

Le loyer actuel s'élève à 605,52 € par mois et est révisable en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers.

### Fonds d'innovation pédagogique CNR « Notre école, faisons la ensemble »

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'école Erckmann Chatrian de Gavisse a sollicité une subvention auprès du rectorat de l'Académie de Nancy-Metz, dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique CNR « Notre école, faisons-la ensemble » pour le projet dont l'objet est : Un espace de relaxation et de bien-être « La Bulle ».

Le comité de direction du rectorat de l'Académie de Nancy-Metz qui s'est réuni le 27 juin 2023, a attribué pour la réalisation de ce projet une subvention de 3512,65 € pour l'achats de matériel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la demande de subvention de l'école Erckmann Chatrian auprès du rectorat de l'académie de Nancy-Metz et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### Modification des statuts de la CCCE - Mise à jour et transfert de la compétence « infrastructures de recharge de véhicule hybride et électrique (RVE) »

#### Transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicule hybride et électrique

Considérant que la Communauté de Cattenom et Environs, résolument engagée dans la transition écologique, entend contribuer fortement à la diminution de l'impact environnemental des véhicules à combustible fossile,

Considérant que dans ce cadre, et alors que l'automobile reste un facteur déterminant d'accès à l'emploi et aux services, l'un des leviers importants pour lutter contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air est le développement des véhicules électriques. Cette mission ne saurait être accomplie sans un équipement équilibré et pragmatique du territoire en bornes de recharge. Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial des Infrastructures de Recharge pour Véhicule hybride et électrique (IRVE), de tenir compte des caractéristiques du réseau électrique et de mutualiser les coûts, il est proposé de modifier les statuts en y intégrant la compétence IRVE,

#### TITRE III – Compétences de la Communauté de Communes de Cattenom et environs

##### Articles : compétences supplémentaires

##### Autres compétences facultatives

*Ajout de la compétence « Infrastructure de Recharge pour Véhicule hybride et Electrique » :*

- « création, entretien et exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ».
- « mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables »
- « élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges ouvertes au public »

Considérant cet exposé,  
Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification des statuts comportant la mise à jour et le transfert de la compétence IRVE.

# Au fil des délibérations

L'intégralité des délibérations est disponible sur [www.gavisse.fr](http://www.gavisse.fr)

## Rénovation et optimisation thermique des bâtiments publics

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation et à l'optimisation thermique de trois bâtiments communaux. Il s'agit du bâtiment périscolaire, de l'école primaire et de la salle Roland Parmentier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder à la rénovation et l'optimisation thermique de ces trois bâtiments communaux et charge Monsieur le Maire à engager les démarches de mise en œuvre des projets.

## Optimisation des achats

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, accepte à l'unanimité un partenariat avec la société ECONOMIZ-EROZI qui se propose d'affiner la fonction achat de la commune pour nous permettre une réduction des coûts et une optimisation des dépenses budgétaires, tout en nous permettant de mieux maîtriser notre trésorerie pour finalement réaliser des économies.

En rémunération des services, la société ECONOMIZ-EROZI percevra une commission de 5% HT par subventions notifiées sur une même opération et 60 €/heure HT pour la gestion des marchés publics.

Le Conseil Municipal décide, de lui confier la rénovation et l'optimisation thermique des bâtiments publics ainsi que l'aire de jeux des enfants.

## Demande de subvention pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques

### Commune de GAVISSE Plan de financement prévisionnel

#### Installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du périscolaire, de l'école et de la salle communale

Après avoir pris connaissance du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du périscolaire, de l'école et de la salle communale, le conseil municipal, adopte l'opération, décide sa réalisation, arrête le plan de financement ci-dessous et sollicite une subvention au titre de 6556,20 € :

| Dépenses   |                    | Recettes   |                    | Statut         |                |
|--|--------------------|--|--------------------|----------------|----------------|
| Etudes (montants estimatifs)                         | Montant €/HT       | Etudes   | Montant en €       | Part en %      |                |
| Etudes d'opportunité photovoltaïques - EMT Solutions | 2 400,00 €         | Climaxion - soutien au photovoltaïque - étude de structure | 6 556,20 €         | 55,72%         | Dossier déposé |
| Etudes de structures des bâtiments - Bet2c           | 9 366,00 €         |  |                    |                |                |
|  |                    | Subvention Totale Escomptée HT                             | 6 556,20 €         | 55,72%         |                |
|  |                    | Autofinancement HT   | 5 209,80 €         | 44,28%         |                |
| <b>Total HT</b>                                      | <b>11 766,00 €</b> | <b>Total HT</b>  | <b>11 766,00 €</b> | <b>100,00%</b> |                |
| <b>TVA 20 %</b>                                      | <b>2 353,20 €</b>  | Autofinancement TTC  | 7 563,00 €         |                |                |
| <b>Total TTC</b>                                     | <b>14 119,20 €</b> | <b>Total TTC</b>   | <b>14 119,20 €</b> |                |                |

## Aire de jeux

La Commune a le projet de créer une aire de jeux pour enfants près du bâtiment périscolaire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les trois devis demandés auprès des sociétés HUSSON, IMAJ et MEFRAN collectivités.

- Le devis de la société HUSSON s'élève à un montant de 54 190,13 € HT soit 65 028,16 € TTC.
- Le devis de la société MEFRAN collectivités s'élève à un montant de 48 166,00 € HT soit 57 799,20 € TTC.
- Le devis de la société IMAJ s'élève à un montant de 51 194,00 € HT soit un montant de 61 432,80 € TTC.

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la société IMAJ et charge Monsieur le Maire à le signer et à demander des subventions à la CAF et à la Région.

## Conseil municipal du 13 septembre 2023

### Réunion 4C - Location de la chasse communale

Après consultation de la Commission Communale Consultative de la Chasse réunie le 2 octobre 2023.

Vu la non formulation de réserves lors de la consultation des propriétaires,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- déterminer un seul lot de chasse d'une superficie de 364 HA et ce sur l'ensemble du territoire, à l'exclusion des parcelles bâties
- louer la chasse par adjudication publique
- fixer la mise à prix de la chasse à 1 800 €

Les modalités de publicité se feront par affichage aux lieux habituels et par avis dans le Républicain Lorrain et dans le Journal des Annonces Légales.

### Attribution des subventions communales aux associations

Le Conseil Municipal décide, à 8 voix pour et 2 abstentions de verser aux associations de Gavisse, les subventions suivantes :

- Gym Gavissoise : 600 €
- Cercle des Jeunes : 600 €
- Association de pêche Les Riverains de la Boler : 500 € + 500 € de prime exceptionnelle

Le Conseil Municipal octroie, à l'unanimité, une subvention aux associations extérieures suivantes :

- Souvenir Français de Cattenom : 100 €
- UNSS du collège de Cattenom : 56 €

### Demande de subvention pour l'aire de jeux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide sollicite la CAF et la DETR/DSIL. Le plan de financement s'établit comme suit :

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| CAF : 50 %           | 25 597,00 € HT        |
| DETR / DSIL : 30 %   | 15 358,00 € HT        |
| Fonds propres : 20 % | 10 239,00 € HT        |
| Total :              | <u>51 194,00 € HT</u> |

# Projets

## Pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

La hausse des prix de l'énergie a poussé la commune à demander une étude d'opportunité photovoltaïque auprès du cabinet EMT Solutions basé à Nancy pour l'école primaire et le périscolaire.

Selon cette étude dont les conclusions ont été rendues en juin, "les paramètres des bâtiments, des consommations et du prix d'achat de l'électricité rendent favorable la mise en place de panneaux solaires. L'installation d'une centrale de production photovoltaïque est plus rentable à la suite de la hausse des prix de l'énergie et devrait le rester".

Selon l'option choisie (puissance, autoconsommation,

vente totale ou partielle du surplus etc.) les retours sur investissement seraient de 8 à 10 ans et les gains nets pour la commune seraient au minimum de 25 000 € sur 25 ans, toujours selon cette étude.

La commune envisage également de poser des panneaux sur le toit de la salle Roland Parmentier.

Des études de structure ont été menées en parallèle pour s'assurer que les toits des 3 bâtiments pourraient supporter le poids des installations.

Le conseil sera amené à prendre une décision sur ce sujet dans les prochains mois pour une installation au printemps 2024.

## Création d'une nouvelle aire de jeux

La commune a le projet de créer une nouvelle aire de jeux pour enfants de 3 à 12 ans près du périscolaire. (Plus sécurisée, loin de la route !)



La mairie a fait des appels d'offre auprès de trois sociétés.

Après une réunion, le conseil municipal a accepté le devis de la société IMAJ.

Monsieur le Maire a demandé des subventions à la Caisse d'Allocations Familiales et à la Région.

La commune ne paierait que 20% du coût total (voir le plan de financement du conseil municipal du 6 octobre).

En attendant que les travaux commencent, ci-joint un aperçu de la nouvelle aire de jeux qui devrait être terminée pour les vacances d'été 2024. Encore un peu de patience !

## Rénovation de la salle Parmentier

La commune envisage de rénover la salle communale, dont la construction remonte aux années 1980, de son parking ainsi que l'aménagement paysager des espaces verts attenants.

En effet, les locaux sportifs ne sont plus utilisés et la salle, qui est louée régulièrement, offre des installations relativement vétustes. Un avant-projet a été élaboré par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Moselle. Les contraintes sont importantes : la salle étant située en zone inondable, son empreinte au sol ne peut pas être modifiée.

L'avant-projet présente plusieurs scénarios possibles, avec dans tous les cas une remise aux normes et une amélioration du confort, une amélioration des accès et la création d'un local poubelles.

La réalisation du projet, qui reste à affiner, est envisagée pour 2024/2025.

## Efficacité énergétique du groupe scolaire

La commune a reçu les résultats d'un audit énergétique qui recommande la conduite de certains travaux, par ordre de priorité en fonction du ratio bénéfice/coût :

- Remplacement du mode de chauffage actuel à savoir convecteurs électriques par une pompe à chaleur air-air avec émetteurs dans chaque pièce ;
- Optimisation de la ventilation et isolation des combles ;
- Remplacement des menuiseries extérieures et installation de volets roulants.

Aucune décision n'a encore été prise par le Conseil mais la demande de subvention est d'ores et déjà validée de telle sorte que certains travaux prioritaires pourront être réalisés dès 2024.

## Création d'une bibliothèque

**Un nouvel espace de rencontre et d'échanges au coeur du village : une bibliothèque !**

Née de la volonté de quelques bénévoles et avec l'aide de la mairie et des ouvriers communaux, le Cercle des jeunes en est le support associatif.

Un premier espace, situé au rez de chaussée, à l'entrée de la mairie à gauche, sera plus axé sur les livres pour adultes et adolescents. Vous pourrez y trouver également des revues et un petit coin pour partager un café ou un thé et quelques jeux de société avec nous.



Un deuxième espace à l'étage, en haut de l'escalier, sera consacré plus spécifiquement aux ouvrages pour enfants, pour la plupart issus de l'école Erckmann Chatrian. Les écoliers viendront d'ailleurs régulièrement avec leurs enseignants mais nous vous accueillerons avec plaisir avec les enfants aux heures d'ouverture. Et là également, nous pourrons partager un petit moment ensemble autour d'un goûter, un jeu ou même une petite activité.

Merci pour vos dons de livres (il est toujours possible d'en déposer en mairie) et au plaisir de vous y rencontrer !



### Horaires

Les heures d'ouverture seront les mêmes que celles des permanences de la mairie soit :

- le lundi de 16 h30 à 18 h30
- le mercredi de 9 h30 à 11 h30.

### Adhésion

- 6 € au Cercle des Jeunes pour les adultes
- Gratuit pour les enfants

### Contact

bibliotheque.gavisse@gmail.com  
ou contacter la mairie.

## Remboursement de la dotation « Filet Inflation 2022 »

A l'automne dernier, le gouvernement Français avait mis en place un nouveau dispositif pour limiter l'explosion des coûts de fonctionnement de nombreuses municipalités consécutive à la flambée des prix de l'énergie. À savoir une enveloppe de 430 millions d'euros, destinée à couvrir 70% de ces dépenses... Notre commune avait alors reçu une aide de 4265 €.

Un an plus tard, le 13 octobre 2023, un arrêté du ministre

de l'Economie est venu fixer de nouveaux montants définitifs pour ces aides.

En conséquence de quoi, de nombreuses communes doivent à présent rembourser les sommes versées par l'État.

C'est une douche froide ! Nous devons rendre cette aide reçue fin 2022 et qui nous aurait été bien utile au service de la population ou de certains investissements.

## Impôts fonciers

Le montant de votre taxe est calculé en multipliant la base imposable du bien, la VLC (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables. Votre avis de taxe foncière peut également comprendre une taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée selon la même méthode, mais avec un taux spécifique.

La VLC, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée. Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Par ailleurs, depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018, les VLC sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,071, soit une augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon.

En ce qui concerne les taux applicables, les collectivités dont vous dépendez (commune, intercommunalité, syndicat, établissement public foncier) peuvent, chaque année, décider de les faire varier, ce qui induit un impact sur le niveau de votre cotisation. L'ensemble de ces informations figurent sur votre avis de taxe foncière. Et lorsque

Monsieur Macron déclare en septembre 2023 : « Quand vous avez votre taxe foncière qui augmente, ce n'est pas le gouvernement. C'est votre commune qui le décide ». C'est en partie vrai pour une petite minorité de communes mais faux dans la plupart des communes françaises. En 2023, dans environ 85% des cas, selon les données publiques de la Direction générale des Finances publiques, la hausse de votre taxe foncière est uniquement due à la revalorisation de 7,1% et cette revalorisation de 2023 est deux fois plus élevée qu'en 2022 : 7,1% contre 3,4% en 2022, ce qui était déjà une forte hausse nationale. Notre commune n'a pas fait varier ses taux depuis plus de 10 ans.

### Comment nos impôts ont-ils été utilisés par la commune en 2022?

|                | Résultats 2021 | Recettes 2022 | Dépenses 2022 | Excédent 2022 |
|----------------|----------------|---------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 324 865,58     | 552 017,22    | 379 855,38    | 497 027,42    |
| Investissement | -83 488,05     | 40 855,97     | 171 025,27    | -213 657,35   |
| Total          | 241 377,53     | 592 873,19    | 550 880,65    | 283 370,07    |

## Les 3 Taxes Communales

En 2023, le Conseil Municipal a voté la stabilisation des taux des taxes.

Pour mémoire ces taux sont :

|                          |        |
|--------------------------|--------|
| TAXE HABITATION :        | 16,97% |
| TAXE FONCIERE BÂTI :     | 20,48% |
| TAXE FONCIERE NON BÂTI : | 85,96% |

Comme en a décidé le Conseil, il n'y aura toujours pas d'augmentation des taux des taxes.

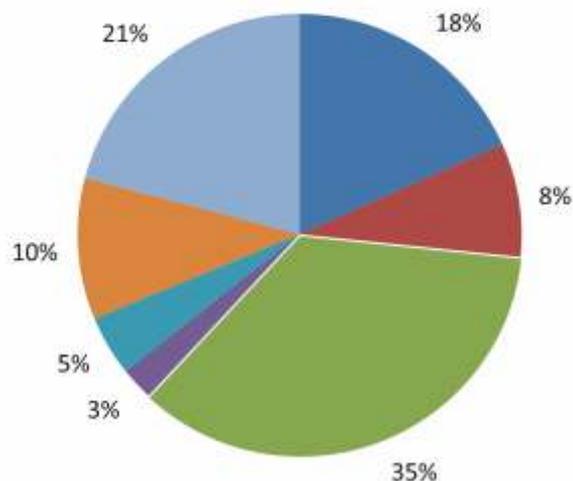
Et l'investissement en 2022 ?

Côté Dépenses d'Investissement, pour un montant de 165 150 Euros, il y a eu pour les principaux postes: le passage en led de l'éclairage public par le remplacement des candélabres, l'achat de matériel de bureau, d'outillage et logiciel informatique, l'entretien des bâtiments scolaires et le remboursement des emprunts en cours.

En ce qui concerne nos recettes d'investissement, nous avons reçu la taxe d'aménagement, le FCTVA et une subvention de la CCCE de près de 20% sur les candélabres.

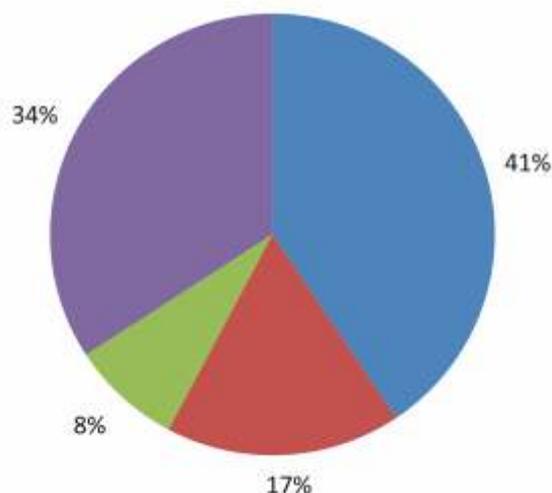
## Comment se décompose le poste de Fonctionnement ?

### Dépenses



- Eau, Electricité, Carburant, Fournitures
- Bâtiments, Voies, Réseaux, Immobilier, Assurances, Copieur, Documentation
- Frais de personnel
- CCCE, RPI, CCAS, Contributions
- Transport, Taxes, Cotisations, Cérémonies Affranchissement, Télécommunication
- Indemnités des Elus, Incendie
- Subventions, Intérêts d'emprunts

### Recettes



- Impôts locaux
- Revenus, Location, Remboursement, Redevance, Vente...
- Participation Ecoles Berg
- Aides de l'Etat, Département, CCCE...

# Travaux

## Cimetière : installation d'un nouveau columbarium et travaux de rafraîchissement



Suite à une décision du Conseil Municipal prise en octobre 2022, un nouveau columbarium a été installé en mars cette année par Jean-Marie VAGNER, Julien KNEIP, Pascal MAURICE et René FRISCH, ce qui a permis de faire des économies de frais d'installation. Merci à eux !

En ce mois d'octobre, nos deux ouvriers communaux, Risorto et Robert se sont attelés au nettoyage des lieux : désherbage des allées, nettoyage du mur d'enceinte, remise en peinture du portail d'entrée, etc. Un rafraîchissement qui s'imposait !



## Travaux à l'école

Les agents communaux ont procédé à divers travaux pour l'école et nous les en remercions vivement.

Il y avait notamment :

- la sécurisation du grillage de la mare,
- la rénovation (peinture sol et plafond) de la pièce accueillant "La Bulle" et les installations électriques nécessaires à ce projet d'école,
- des travaux de réparation aux sanitaires.

Ils ont également procédé à l'installation d'une sonnette wifi (située côté droit sur le mur derrière le portail vert de l'école) nécessaire en cas d'arrivée à l'école en dehors des heures d'ouverture du portail.

Nous avons pris note d'autres sollicitations de travaux pour l'école, mais qui seront réalisés au fur et à mesure, selon les possibilités et la charge de travail de nos agents communaux.



# Du côté de l'école

## Année scolaire olympique !

L'année 2023 est marquée par le départ de Béatrice Weber notre célèbre directrice passionnée et enthousiaste qui va pouvoir profiter d'une retraite méritée.

Depuis septembre 2023, la continuité et le pilotage des projets en cours sont assurés par Virginie Pitance.

La rentrée démarre en musique et en énergie pour une année Olympique qui sera ponctuée par de nombreuses manifestations qui rassembleront toutes les classes de l'école dont la journée du goût sur les 5 continents et les J.O d'hiver organisés en décembre.

La nouvelle équipe en place est composée d'enseignantes expérimentées, efficaces et motivées rejointes par de nouvelles recrues dynamiques et appliquées pour faire grandir et faire progresser tous les élèves.

L'équipe enseignante vous souhaite une belle et heureuse année 2024 !



Virginie Pitance



Septembre : rentrée olympique



Octobre : journée du goût, les 5 continents



Janvier : galette des rois



Rencontres petits



Février : chandeleur

## Gros plan sur les activités

Comme chaque année, le programme de l'école de Gavisse est riche et varié.

Voici les photos des aventures de l'année 2023.

Les journées spéciales qui rythment l'année peuvent être culinaires, sportives ou de découvertes mais touchent aussi des thèmes comme la prévention liés à l'exposition aux écrans, la journée de la lutte contre le harcèlement, la journée de la laïcité, la commémoration du 11 novembre et la participation pour la première fois en septembre 2023 à « Septembre en Or » pour soutenir la lutte contre les cancers pédiatriques.

Nos petits élèves ont également quitté leur belle petite école trois jours pour aller au centre de Clairsapin dans les Vosges. Trois jours pour profiter du site entouré de sapins et surtout une boum tant attendue.



Mars : carnaval



Mars : les écrans



Mai : visite au bureau d'Aline secrétaire de mairie



Mai : nous allons faire voguer les bateaux sur la Boler



Mai : visite de l'atelier de René

## Mai : voyage dans les Vosges



CP



CM1/CM2



CE1 - CE2



Petite et grande section



Maternelle petite et moyenne sections



Juin : café des parents



Juin : visite des alpagas  
maternelle et CP

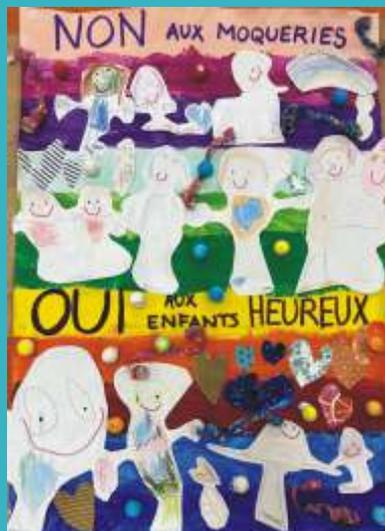


juin : remise des livres



Juin : classe dehors

## Journée contre le harcèlement



Juin : tour de Moselle

# Du côté de l'école

## Bulle : espace de relaxation

Dans le cadre des projets du Conseil National de la Refondation « notre école faisons-la ensemble », une réflexion avait été entamée au cours de l'année scolaire 2022/2023, au sein de l'équipe pédagogique, sur la création de deux petits espaces de relaxation et de bien-être au sein des deux bâtiments de l'école. Après la concertation avec l'ensemble de la communauté éducative et principalement les élèves puis, l'élaboration du projet pédagogique et enfin la présentation aux parents, aux élus et aux représentants de l'éducation Nationale, le projet « la Bulle » a été validé. Il a donc pris son envol au cours de cette nouvelle année scolaire 2023/2024 grâce au financement du matériel par L'Education Nationale et l'aménagement des locaux par la mairie ainsi que l'investissement des enseignants et des élèves.

Quels sont les réels objectifs de « la Bulle » ? Voici la synthèse des réponses des élèves qui en ont tous fait l'expérience au moins une fois.

### Pourquoi y va-t-on ?

- On va dans la bulle pour se calmer, se relaxer, détendre son cerveau, se reposer ou se déstresser et pour jouer.

### Qui est concerné ?

- Tous les élèves de l'école.

### Quel comportement dois-je avoir dans la Bulle ?

- Je dois être calme et silencieux. Ce n'est pas une salle de jeux, ni la récréation, je m'amuse calmement en respectant les autres élèves et le matériel. Je me repose.

### Comment dois-je me sentir quand je ressors de la Bulle ?

- Je ressors calme, détendu et prêt à travailler. J'ai le sourire, je suis content et concentré sur mon travail. Je suis heureux et mon cerveau est réveillé.

En bref, ces nouveaux espaces de vie ont donc déjà atteints leurs objectifs de bien être à l'école, au service des élèves et des enseignants.

Au cours de l'inauguration qui a eu lieu le jeudi 14 décembre, les élèves ont pu partager avec la communauté éducative les étapes du projet ainsi que leur enthousiasme pour "la Bulle".



# Du côté du périscolaire

## Carnaval

Au mois de février les enfants ont participé à l'incontournable fête de carnaval.

Un magnifique goûter festif à pu être partagé dans la bonne humeur.



## Star Wars

Le vendredi 17 mars 2023, les équipes de Fixem G a v i s s e e t Beyren-lès-Sierck ont proposé une fête familiale sur le site de Gavisse



« Star Wars ». Les locaux entièrement redécorsés pour l'occasion ont accueilli 172 personnes !

Pour affronter les épreuves de Star Wars il a fallu contrer les forces obscures et faire preuve de courage !

## Une rentrée scolaire avec une nouvelle équipe

Une nouvelle équipe est en place depuis la rentrée de septembre 2023.

Nous accueillons Marie-Liesse et Linda aux cotés de Carine, Sandy, Elodie et Amandine, ainsi qu'Adeline Gautier coordinatrice remplaçante temporaire de Tiffany TUBIA.



## Octobre 2023 : semaine du goût

Sortant des sentiers battus, l'équipe d'animation a opté pour une semaine du goût à dominante sucré salé. Ainsi, les goûters se sont transformés en un instant magique à la recherche de l'ingrédient mystère à découvrir chaque jour : mini pizza, gâteau à la carotte, salade de fruits d'halloween et bien d'autres surprises....



## Halloween

Au mois d'octobre une journée spéciale halloween a pu être mise en place où chaque enfant a pu se vêtir de son plus beau costume pour un repas riche en frayeurs et grimaces !



## Assemblée générale



L'assemblée générale a eu lieu le 8 novembre 2023 et le comité a été renouvelé.

## Comité

Les élections à l'école Erckmann Chatrian ont donné le résultat suivant : Bosc Mya, Donzel Suzie, Tami Éloïse, Bartolucci Léa, Granveaux Maxime, Hanslik Baptiste, Smanio Baptiste, Dezeure Clément, Addiego Clélia, Lugez Robin, Lespinasse Alice, Bettembourg Thibaut Clément et Léveillé Enrick.

Le comité se compose donc de ce collège enfants ainsi que du collège adultes suivant:

- Présidente : Naumann Stéphanie
- Vice-Présidente : Pitance Virginie
- Secrétaire : Wax Julie
- Trésorière : Draus Nathalie
- Vice-trésorière : Wolinski Gaëlle
- Asseseurs: Arnould Pierlot Élodie, Bartolucci Anaïs, Bettembourg Claire, Bosc Zoé, Granveaux Xavier, Kremer Iris, Klock Sandrine, Lepinasse Mathieu, Tami Sandrine, Wagner Christine.

Dans son projet d'activités 2023/2024 on peut noter l'organisation de sorties hors temps scolaire : le tour à vélo le mercredi 20 septembre ainsi que la participation au tétathlon à Yutz le mercredi 4 octobre 2023.

L'ASSE a également participé à l'opération "Septembre en or" en vendant des rubans dorés pour la lutte contre le cancer de l'enfant. Elle participe au financement des activités de l'école : journée du goût, Saint Martin, sorties scolaires, classe de découverte et kermesse en fin d'année scolaire.



Au revoir maîtresse Béatrice



Kermesse 2023



## Souvenons-nous des manifestations de l'année !

L'Association des Parents d'Elèves Erckmann Chatrian (APEEC) organise tout au long de l'année scolaire des événements extra-scolaires pour les enfants de l'école de notre village.

### Kermesse de fin d'année Samedi 24 juin



La kermesse fut une fois de plus un franc succès avec un soleil omniprésent et de joyeux adieux à Béatrice qui mettait un terme à sa carrière de directrice d'école cette année.

### Carnaval Samedi 4 mars



Cette année le défilé de carnaval a eu lieu à Gavisse et après un défilé coloré, Monsieur Carnaval a pris feu comme le veut la tradition, afin d'annoncer la fin de l'hiver.

### Halloween, le mardi 31 octobre 2023



Après une chasse aux bonbons très fructueuse, les enfants se sont réunis autour d'une soirée pizzas endiablées.

## Les Riverains de la Boler



Comme déjà indiqué dans la Gazette 2022, Pascal Maurice, Président et Kévin Mathis, Vice-Président ont repris l'association le 27 août 2022.

Depuis, beaucoup de travail a été accompli : les étangs ont été nettoyés, les abords sont régulièrement entretenus pour le plaisir de tous.

Avec déjà 59 membres, l'association est bien vivante et a beaucoup de projets pour l'année à venir : acquisition d'un tracteur tondeuse, installation de bancs, organisation d'une brocante au printemps, d'une journée découverte pour handicapés...

Ce ne sont pas les idées qui manquent !

Une subvention exceptionnelle a été accordée par le Conseil Municipal en octobre 2023 pour soutenir l'association dans cette dynamique positive.

Contacts :

M. Maurice : 06 84 98 91 07

M. Mathis : 06 28 22 69 81



## Syndicat d'arboriculture de Gavisse et Environs

L'assemblée générale du Syndicat d'arboriculture de GAVISSE et environs s'est tenue le 22 septembre 2023 à 20H00 sous la présidence de M. Daniel LEICK.

Une journée de distillation a eu lieu pour la campagne de septembre 2022 à août 2023.

Lors de l'assemblée générale, a eu lieu le renouvellement du tiers sortant.

- M. LEICK Daniel est reconduit dans sa fonction de Président.
- M. NEY Pascal est reconduit dans sa fonction de Vice-Président.
- M. ARNOULD Fabrice est reconduit dans sa fonction d'assesseur.
- Le syndicat compte à ce jour 20 membres.



## Le Cercle des Jeunes a 50 ans !

L'année 2023 a été une étape importante dans la vie du Cercle des Jeunes. En effet, nous avons passé le cap des 50 ans ! Pour marquer cet événement, nous avons organisé, le 10 juin, une journée festive mettant Gavisse et les Gavissois et Gavissoises à l'honneur. Nous avons commencé par un rallye pédestre autour de notre village qui nous a permis de retracer quelques moments marquants de l'histoire de notre association. Ainsi, les équipes ont arpenté les rues de Gavisse à la recherche d'indices et d'informations afin de gagner l'honneur d'être le vainqueur du Rallye Historique des 50 ans. La quête d'informations a été agrémentée par quelques épreuves sportives. Dame Nature nous a souri avec une météo plus que clémente et les convives ont assuré la réussite de l'événement en faisant preuve d'une bonne humeur accompagnée d'une belle rage de vaincre !



Nous avons poursuivi avec un repas convivial à l'Île aux Enfants, un beau symbole pour le Cercle qui a été créé en 1973 dans le but d'organiser des activités culturelles et sportives pour les jeunes de Gavisse et des alentours. Nous avons fait un travail de fourmi afin de retrouver un maximum d'anciens membres du comité pour qu'ils soient présents et mis à l'honneur, et, avec eux, nous avons remonté le temps en partageant tous les bons souvenirs qui ont émaillé ces cinquante ans. Nous avons été flattés et heureux d'accueillir un bon nombre « d'anciens », ainsi que les membres et bénévoles actuels. Nous pensons pouvoir affirmer sans crainte de contradiction que toutes les personnes présentes ont passé une bonne soirée, à discuter, à rigoler, à danser.... Nous remercions l'équipe du conseil municipal qui continue de nous soutenir en toutes circonstances et qui a mis l'Île aux Enfants à notre disposition, donnant ainsi un excellent cadre pour notre fête. Nous souhaitons aussi remercier la communauté de communes de Cattenom et Environs qui nous a octroyé une subvention exceptionnelle pour nous aider dans l'organisation de nos célébrations.





Ce moment du 10 juin a été le point d'orgue de l'année mais nous avons, comme à notre habitude, organisé plusieurs activités tout au long de l'année :

La chasse à l'œuf le dimanche de Pâques est toujours un rendez-vous réussi où les enfants s'amuse à rechercher les friandises cachées par ce bon lapin de Pâques. Afin que les adultes ne soient pas en reste, nous leur proposons un verre de l'amitié, un moment de partage et de détente pour tous.

La Fête Nationale, que nous organisons avec le concours de la municipalité, connaît un bel essor depuis la fin de la pandémie. Les années avant 2020 avaient été marquées par une fréquentation de plus en plus timide mais les trois dernières éditions (2021, 2022 et 2023) ont connu un franc succès, les Gavissois et Gavissoises plébiscitant l'événement. Notre artificier et ami, Thierry Bermont nous a de nouveau régalé avec un feu d'artifice à nous couper le souffle. La pluie qui s'est invitée en fin de soirée n'a pas pu entamer l'enthousiasme des convives et tout le monde est parti satisfait et ravi d'une soirée marquée par la bonne humeur et la convivialité. Nous remercions encore la commune qui finance la prestation de notre artificier



La Fête de la Crêpe et du Cidre a été aussi un franc succès cette année. Depuis quelques années nous bénéficions d'une météo estivale qui est propice à la bonne humeur ainsi qu'à une bonne fréquentation ! Ce que nous retiendrons de l'édition 2023 est le nombre de bénévoles, en hausse par rapport aux années précédentes. Nous sommes ravis de voir que le travail associatif attire encore des jeunes Gavissois et Gavissoises, ainsi que leurs amis, et nous espérons qu'ils continueront à nous soutenir lors des prochaines éditions.



La période estivale a été close par un weekend à Europopark et Rulantica. Nous avons passé la journée du samedi à profiter des nombreuses attractions du parc avant de poursuivre dimanche au centre aquatique, Rulantica. Encore une fois, la météo nous a souri et tout le monde a passé un excellent moment.

En novembre, Daniel Haegi nous a fait la dégustation et l'explication de certains de ses vins. Ses bons breuvages remportent toujours l'approbation de tous!

Les fêtes de fin d'années ont été marquées par l'illumination du sapin qui a eu lieu le 3 décembre au stade de foot R. Parmentier.

Reste à patienter encore un peu, pour le passage du Père Noël le vendredi 22 décembre. Ne ratez pas ce moment inoubliable pour les enfants.

Voici le demi-siècle passé, nous espérons, avec votre appui et votre participation, que le Cercle vivra son centenaire !

En attendant, merci pour tous ces moments passés ensemble cette année. Nous vous souhaitons une excellente année 2024 et nous espérons vous voir encore nombreux lors de nos prochaines manifestations, à commencer par notre assemblée générale, le 3 février 2024 à 18h45 à l'Ile aux Enfants.



## Gym gavissoise

La Gym Gavissoise a repris ses cours depuis le 4 septembre 2023, tous les lundis soirs de 20h30 à 21h30 à la salle des sports (derrière l'école).

Notre association compte 16 membres cette année, venant de Gavisse mais aussi de villages voisins.

Les séances proposées ne sont jamais les mêmes d'une semaine à l'autre, ce qui permet d'éviter la routine et de travailler tous les muscles de son corps. Notre dynamique animatrice Myriam vous fera découvrir toutes nos activités : step, cardio, muscu, abdos, stretching, gym ball... Il y en a pour tous les goûts !

Si vous souhaitez vous dépenser et évacuer le stress de la journée, rejoignez-nous sans plus tarder !



Pour tous renseignements, veuillez contacter Christina (secrétaire) au 06 95 08 39 41  
Consultez aussi notre page facebook :

- La Gym' Gavissoise

# Evénements

## René part en retraite

C'est en mairie, dans la salle des réunions du conseil municipal, le vendredi 28 avril 2023, que Alain REDINGE, Maire de la commune de Gavisse, accompagné des Adjointes et des conseillers municipaux, a tenu à honorer Monsieur René FRISCH à l'occasion de son départ à la retraite le 30 avril. Ses collègues ainsi que les enseignantes auprès de qui il a travaillé durant ces sept dernières années avaient également tenu à être présents pour ce moment convivial.



Lors de son discours, le Maire a retracé son parcours professionnel

au sein de la commune, qui a débuté le 1<sup>er</sup> mars 2018 en contrat à durée déterminée puis en effectuant un stage d'un an en tant qu'adjoint technique territorial, phase obligatoire avant sa titularisation au 1<sup>er</sup> octobre 2019.

René s'est vu offrir un coffret gourmand par la commune et a également reçu des cadeaux de la part du personnel enseignant, de ses collègues et des conseillers municipaux. Ils se sont ensuite tous retrouvés autour du pot de l'amitié et ont pu échanger anecdotes ou moments sympathiques passés ensemble.

## Deux nouveaux employés municipaux au service de la commune

Suite au départ en retraite de René, la commune s'est vue dans l'obligation d'embaucher deux agents contractuels à 20h/semaine.

Risorto CAVALIERE et Robert SAMMARTANO ont répondu présents et nous ont rejoints en mai et juin cette année.

Ils ont en charge l'entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, de la voirie communale, ainsi que de certains travaux de rénovation et d'aménagement de locaux (tels que les nouvelles bibliothèques...)

Merci pour votre patience, ils ne peuvent pas être partout mais ils font de leur mieux pour embellir notre commune.



# Evénements

## Une retraite bien méritée pour la directrice de l'école

Après 38 ans de bons et loyaux services pour l'Éducation Nationale, dont 33 ans au sein de notre commune, le 30 juin était l'occasion de célébrer le départ en retraite de Béatrice Weber.

Tout a commencé en septembre 1985 avec l'obtention du concours d'instituteur FIS Deug pour les quatre départements de Lorraine. Après diverses affectations en Meurthe-et-Moselle durant 3 ans, retour en Moselle avec plusieurs affectations auprès d'élèves de différents âges et avec une première approche à Gavisse en 1990.

En 1993, Béatrice obtient le poste à temps complet à la maternelle de Gavisse et la direction de la classe unique de maternelle. Elle termine sa carrière directrice de cinq classes avec un passage à six et pour les deux écoles enfin regroupées.

Béatrice a toujours su collaborer avec les personnes croisées lors de son parcours d'enseignante et de directrice (maires, directeurs d'école, Atsem, personnel communal).

Une carrière bien remplie puisque Béatrice a toujours eu l'énergie d'agrémenter ses années scolaires par de multiples animations et autres projets d'école.

Lors de son discours, M. le Maire a remercié « Dame Béa » pour son engagement à l'école de Gavisse, son enthousiasme et son énergie communicative dont elle a fait preuve tout au long de ces années.



Puis, M. le Maire a remis à Béatrice des présents offerts par la Commune avant de partager le pot de l'amitié avec ses collègues et amis.

La journée s'est terminée dans la bonne humeur, entre chants improvisés et anecdotes partagées.



## Fête nationale

Rendez-vous avait été donné le samedi 13 juillet au stade Rolland Parmentier pour célébrer notre Fête Nationale. Le Cercle des Jeunes avait hissé les fanions et aligné les tables pour nous accueillir, sous un beau soleil d'été. Beaucoup d'affluence encore cette année pour profiter de l'ambiance festive tout en dégustant boissons et petite restauration proposés par le Cercle des Jeunes. Un peu plus tard, les plus jeunes ont pu faire le tour du village avec leur lanterne. Comme chaque année la fête s'est terminée en apothéose avec un magnifique feu d'artifice offert par la commune et tiré par Thierry Bermont, fidèle au poste et toujours très inspiré. Malgré la pluie qui s'est invitée en toute fin de soirée, nous sommes rentrés avec des étoiles plein les yeux.

Force est de constater que, depuis la fin des restrictions liées au Covid, le 14 juillet a trouvé sa place dans le calendrier des réjouissances Gavissoises et attire beaucoup plus de monde que par le passé, même au-delà des frontières de la commune, et c'est tant mieux !



## Théâtre

### Gavisse

## Le Festival de théâtre Ici ou là sillonne le territoire de la CCCE

La 3<sup>e</sup> édition du Festival de théâtre Ici ou là, sous l'égide de la Communauté de communes de Cattenom et environs, a investi les communes de Kanfen, Gavisse, Hettange-Grande, Contz-les-Bains, Roussy-le-Village, Entrange, Basse-Rentgen et Volmerange-les-Mines, pour trois journées de représentations. À chaque rendez-vous, son public, enfants, adolescents ou adultes.



À Gavisse, la scène s'est déplacée dans le théâtre de verdure, devant un public ravi de découvrir des comédiens de la troupe des Euménides, de Strasbourg.

La 3<sup>e</sup> édition du Festival de théâtre Ici ou là s'est ouverte à Kanfen avec *L'Île des Esclaves*, de Mari-vaux, interprétée par la troupe des Euménides, précédé des hommages de Denis Baur, maire de Kanfen, et d'une cérémonie d'ouverture présidée par David Robinet, vice-président de la CCCE (Communauté de communes de Cattenom et environs), associant à l'événement la J3V d'Evrange. Événement de ce festival, *L'Île des esclaves* est une satire sociale, métaphore de l'asservissement, où les rôles s'inversent au gré d'un gouverneur, ex-esclave, seul maître d'une république singulière.

Le lendemain, à Gavisse, Les Euménides ont présenté *Les*

*Petites Pierres*, dans un théâtre de verdure. Un jardinier fraîchement embauché par la municipalité assure l'entretien d'un parc; il déterre une boîte rouillée au contenu étrange qui réserve une suite fascinante...

À Roussy-le-Village, l'Atelier Croquelume de Frouard a proposé un spectacle jeune public pour les enfants âgés de 6 mois à 5 ans. Contes, histoires chantées et dessinées, chansons originales ont permis de

rêver. Ici, les fleurs volent, les poules préparent des spaghettis, les souris fuient les machines à coudre...

À Basse-Rentgen, la Cie Tiramisu, et son théâtre de papier, a mis en scène l'histoire d'un ours égaré bien malgré lui dans le monde du travail. Au sortir de son hibernation, il se retrouve dans l'enceinte d'une usine qui a été installée au printemps. Drôle d'ouvrier, vêtu d'une fourrure, refusant de travailler...



# Evénements

## Cérémonie du 11 novembre

Le Maire et le Conseil Municipal ont commémoré l'Armistice de la Première Guerre mondiale tout en rendant hommage aux victimes de toutes les guerres.

La cérémonie a eu lieu le vendredi 10 novembre, à 10 h, devant le monument aux Morts, avec la participation de la délégation du Souvenirs Français de Cattenom et des élèves de l'école Erckmann Chatrian.

À l'issue de la cérémonie, les écoliers se sont vu offrir le goûter à l'école par la Municipalité et un verre de l'amitié a été servi en Mairie.



## Illumination du sapin

Pour la troisième année consécutive, le Conseil Municipal et le Cercle des Jeunes ont organisé une petite fête pour le lancement des illuminations de Noël. Ainsi, le dimanche 3 décembre à 17h30, les Gavissois étaient invités à venir en famille assister à l'illumination du sapin à l'entrée du village, au niveau de la salle Roland Parmentier. Du vin chaud, du jus de pommes chaud au miel et à la cannelle ainsi que du chocolat chaud et des petites friandises étaient offerts lors de la cérémonie, au son de traditionnels chants de Noël. Saint Nicolas est venu assister à la fête et a distribué des friandises à tous les enfants. Tout le monde a apprécié ce moment chaleureux. Tous nos remerciements aux bénévoles qui se sont investis dans la mise en place des décorations et dans l'organisation de ce moment festif.

(Voir photo au dos de cette Gazette)





## Repas des seniors

« Un dimanche sous le signe de la convivialité »

Une quarantaine de personnes âgées de plus de 65 ans, ainsi que M. le Maire, Alain Redinge, son épouse, les adjoints et leurs conjoints ont participé au repas du 19 novembre organisé par la Commune.

Cette journée représente un moment de partage, de bonne humeur et de belles retrouvailles, le tout autour d'un bon repas, préparé par MB Traiteur de Berg-sur-Moselle.

C'est aussi l'occasion de célébrer nos doyens : Mme Gourment et M. Harm. Ils ont reçu chacun une étoile de Noël scintillante de paillettes ainsi qu'un coffret gourmand.





## Evénements

### Repas des élus

Samedi 2 décembre, les élus et agents communaux accompagnés de leurs conjoints ont répondu présents à l'invitation d'Alain Redinge, maire de Gavisse.

Cette soirée fut l'occasion de se retrouver pour un moment convivial et joyeux autour d'un repas lorrain proposé au café Nennig, au centre du village.

La soirée s'est prolongée par des parties de quilles, et toujours dans la bonne humeur !



### Saint Nicolas

Le mardi 5 décembre à l'école de Gavisse, les enfants attendaient avec impatience l'invité du jour : Saint Nicolas.

Un moment magique et inoubliable qui a comblé de joie petits et grands présents à l'école. Saint Nicolas a offert aux enfants des friandises et des livres et a reçu, à son tour, de jolis dessins. Pour l'occasion, les enfants ont entonné la jolie chanson « le sourire ».



# Etat civil

## Naissances



Emmy BARBELIN DUMONT,  
née le 22 septembre 2023



Gianni ADDIEGO,  
né le 11 octobre 2023



Sacha FRANCO,  
né le 6 novembre 2023



## Mariages

Héloïse REDINGE et Jason VAN DEN ABBEEL, le 18 février 2023

Sabrina RIBIERE et Eric HUE, le 30 septembre 2023



Héloïse REDINGE et  
Jason VAN DEN ABBEEL,  
le 18 février 2023



Sabrina RIBIERE et Eric HUE,  
le 30 septembre 2023

## PACS

Jessica ALBERT et Olivier GROSZ,  
le 3 novembre 2023

## Décès

Patrick SALINGUE,  
décédé le 17 novembre 2023 à METZ

Stanislas DOBOS,  
décédé le 26 novembre 2023 à THIONVILLE

## Marie-Jeanne et Lucien Vagner

### « Un accord parfait »

C'est au bal à Cattenom que Marie-Jeanne, née le 13 juillet 1953 et Lucien, né le 25 septembre 1949, se rencontrent. Elle est originaire de Esing, lui de Gavisse. « L'accord est parfait ». Ils décident d'écrire ensemble les paroles de leur vie en se mariant en janvier 1973 et pour eux la clé du bonheur se trouvera à la ferme et aux champs. Agriculteurs de profession, installés dans la maison familiale à Gavisse, entourés alors des parents, Yvonne et Jean-Pierre, le rythme de leur vie sera donné par les saisons et les moissons.

### « Trois enfants et sept petits-enfants »

La mélodie du bonheur sera amplifiée par la naissance de trois enfants : Valérie en 1973, Catherine en 1976 et Jean-Marie en 1977. Restés proches de leurs parents, ils résident dans la commune.

Tous les trois écriront avec leurs parents un nouveau refrain puisqu'ils agrandiront la famille de sept petits-enfants : Julien, Sarah, Nicolas, Laura, Justine, Alexandra et Louis. Ils font de Marie-Jeanne et Lucien des grands-parents fiers, aimants et attentifs. Chacun aime d'ailleurs se retrouver autour d'une bonne table dans la maison familiale.

Retraités actifs, ils maintiennent l'harmonie de leurs belles années passées ensemble. Leurs petits-enfants les disent d'ailleurs inséparables.

### « Un bonheur entouré »

Leurs noces étaient faites d'or, en cette année 2023, comme les alliances échangées il y a un demi-siècle. Entourés de leurs proches, Marie-Jeanne et Lucien ont fêté dans la joie avec une note de nostalgie, l'intensité d'un amour sur lequel le temps n'a pas de prise.

Ils ont également été félicité avec sincérité et beaucoup de sympathie par Alain REDINGE, Maire de Gavisse, ainsi que par ses deux adjoints, Carole DEFRAIN et Jean-Marie VAGNER.



Marie-Jeanne et Lucien Vagner



## Célébrons vos noces !

Pour les couples qui souhaitent célébrer un anniversaire de mariage en 2024, la commune propose de vous faire connaître.

Merci de contacter la Mairie au moins trois mois avant la date anniversaire.

Cela concerne :

- Les noces d'Or – 50 ans de mariage (mariages célébrés en 1974)
- Les noces de Diamant – 60 ans de mariage (mariages célébrés en 1964)
- Les noces de Platine – 70 ans de mariage (mariages célébrés en 1954)

Le Maire et ses Adjoints s'adapteront à la situation sanitaire actuelle pour vous accompagner dans ce moment festif et convivial.



## Noces de diamant

### Gisèle et Paul Veynachter

Gisèle et Paul sont nés respectivement en janvier et septembre 1941.

Dès leur plus jeune âge, ils rejoignent le Mouvement de Jeunesse Agricole Chrétienne (JAC). L'année de leurs 16 ans, Paul a eu le coup de foudre pour Gisèle lors d'un tour en vélo...

Le théâtre à Gavisse, le bal à Cattenom et les fêtes de village ont agrémenté leurs rencontres.

Gisèle sachant Paul malade a eu l'audace de lui rendre visite... Leur amour s'est alors déclaré et ils ne se sont plus quittés ! Leur mariage civil se déroula le 15 avril 1963, suivi du mariage religieux le 16 avril 1963 à Gavisse Paul était employé de banque à Thionville.

Gisèle était institutrice d'école à Beyren, Thionville, Sentsich puis Gavisse.

De leur union sont nés 4 enfants : Anne, Christophe, Cécile et Frédéric.

Ils ont la joie d'être 12 fois grands-parents : 6 filles et 6 garçons pour qui ils sont présents à chaque instant.

Paul et Gisèle ont toujours été très actifs pour l'Eglise. Paul fait d'ailleurs le chemin de Compostelle, en solitaire, depuis plus de 20 ans.



Ils habitent notre commune depuis 1973 et Paul a fait parti du conseil municipal lors de deux mandats.

M. le Maire et ses adjoints se sont rendus à leur domicile pour les féliciter de ces 60 ans de mariage et leur remettre un beau bouquet de fleurs et le traditionnel bon dans un restaurant gastronomique de la région.

## Arrivées et départs

Il est demandé aux administrés de venir en mairie se déclarer à leur arrivée dans la commune et de signaler leur départ.

### Nous souhaitons la bienvenue à :

**Rémi et Elodie ZINGRAFF**

et leurs enfants au 55 rue de la Forge

**Jihen BOUSSELMI** et son fils Elyes RUDIGER

au 55 rue Jeanne d'Arc

**Thomas KIEFFER**

au 10 rue Jeanne d'Arc

**Céline GAILLARD** et son fils Nayann GERMANY

au 47 rue Jeanne d'Arc

**Fabien FAESSEL et Laura ROSA**

au 10 rue Erckmann Chatrian

**Adam LABIDI et Céline BASTIAN**

au 3 rue des Semailles

**Angelo AURELIO MERCATO**, ses filles Alexia et Sarah

au 3 rue des Semailles

**Driss et Aylin Vi ABDI**

au 3 rue des Semailles

**Vera RESENDE DA SILVA** et ses enfants

Nadine, Dylan, Lara et Yvan

au 1 Passage des Ecoliers

**Axel PINAULT et Andréa COP**

au 19 rue Jeanne d'Arc

### Nous regrettons le départ de :

**Thomas VIN et Ramzi HADJ SALEM**

au 3 rue des Semailles

**Florian DAUPHIN, Lorena-Jil NOTO**

et leur fille Alessia-Joy

au 3 rue des Semailles

**Hakima JARNY** et son fils

au 3 rue des Semailles

**Vitor FERREIRA PIRES, Filloreta NEZA** et leurs filles

au 47 rue Jeanne d'Arc

**Pascal MAURICE, Fleurine BAILLEUL** et leurs fils

Antonin et Mathéo

au 1 Passage des Ecoliers

# Noté pour vous

## Horaires de la mairie

La permanence au public s'effectue :  
le lundi de 16h30 à 18h30 et  
le mercredi de 9h30 à 11h30.  
Tél : 03 82 82 17 14

Courriel : [gavisse@wanadoo.fr](mailto:gavisse@wanadoo.fr)

Facebook : [Encore Plus pour Gavisse](#)

Applications : [Ma Commune Connectée](#)

[Panneau Pocket](#)



## Recensement et journée défense et citoyenneté

Le recensement est une démarche administrative obligatoire dès 16 ans.

Tous les jeunes de nationalité française doivent se faire recenser à compter de la date de leur 16<sup>e</sup> anniversaire en se présentant à la mairie, munis de leur livret de famille, de leur carte d'identité ou de leur passeport.

Une attestation de recensement est remise aux intéressés. La présentation de ce document sera nécessaire pour être autorisé à s'inscrire aux examens (BEP, baccalauréat...) et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'au permis de conduire entre 15 et 18 ans.



## Délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité

**La commune de Gavisse ne délivre plus ces documents depuis 2017 !**

Pour l'obtention d'une carte d'identité et/ou d'un passeport biométrique, les administrés doivent se rendre dans l'une des communes équipées du dispositif d'élaboration pour le traitement des demandes soit :

- Mairie de Hettange-Grande : 03 82 53 09 53  
ou 03 82 54 83 64
- Mairie de Sierck-les-Bains : 03 82 83 82 15
- Mairie de Yutz : 03 82 82 26 82

Au préalable, il faut prendre un rendez-vous et se rendre sur place personnellement car une empreinte sera sollicitée lors du dépôt et du retrait du dossier.

**LA CARTE D'IDENTITÉ**  
#Modernisation

**MODE D'EMPLOI**

- Je me connecte sur <https://pre-demande-cn-lants.gouv.fr>
- Je m'identifie sur France Connect ou je me crée un compte
- Je remplis le formulaire en ligne
- Je note bien le numéro de dossier car j'en aurai besoin en mairie
- Je rassemble les pièces de mon dossier

Je me rends dans la mairie de mon choix équipée du dispositif

Je donne mon numéro de dossier et le complète avec mes empreintes digitales

Lorsque ma carte est disponible, je reçois un SMS

Je vais la retirer à la mairie dans laquelle j'ai déposé ma demande

[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

MES DÉMARCHES à portée de clic!



## Liste des assistantes maternelles agréées installées à Gavisse

**Mme Joëlle DA SILVA MAIA**

3 rue Erckmann Chatrian

Tél : 07 71 65 39 15 - capacité d'accueil : 4

**Mme Nicole JUVING**

34 rue des Peupliers

Tél : 03 82 55 39 75 - capacité d'accueil : 4

**Mme Brigitte MARX**

28 rue de l'Ancien moulin

Tél : 03 82 55 47 46 - capacité d'accueil : 4

**Mme Claudine WAGNER**

27 rue des Peupliers

Tél : 03 82 55 38 44 - capacité d'accueil : 4



**FRANCE SERVICES  
COORDONNÉES**



f.services@cc-co-ce.com



03 82 54 95 90






Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil de **France Services** ou vous rendre sur la page [www.ccce.fr/france-services](http://www.ccce.fr/france-services)

Accès



**ADRESSE**  
22 Rue du Silo  
57330 ENTRANGE

**LIGNES DE BUS**

- 509 • CEUTRANGE – HETTANGE-GRANDE – GUÉNANGE  
Arrêt : CCB Bouchy
- 510 • VOLMERANGE-LES-MINES – YUTZ  
Arrêt : Centre commercial Michz
- 511 • THIONVILLE-CEUTRANGE – THIONVILLE  
Arrêt : CCB Bouchy

**OÙ NOUS TROUVER ?**  
ZAE d'Entrange



FRANCE  
SERVICES

France Services est un service public de proximité qui permet à chacun d'être informé et accompagné dans ses démarches du quotidien.

NOS MISSIONS

- Accueil, information et orientation du public.
- Accompagnement à l'utilisation des services en ligne (facilitation numérique).
- Accompagnement dans les démarches administratives.
- Mise en relation des usagers avec les opérateurs partenaires.

Un service proposé par la **Communauté de Communes de Cattenom et Environs**

---

☎ 03 82 54 95 90
✉ f.services@cc-co-ce.com
📍 22 Rue du Silo  
57330 ENTRANGE



**Nous vous rappelons que le tri est indispensable pour le recyclage.**

Il permet de préserver les ressources naturelles, d'économiser de l'énergie, d'éviter le gaspillage ou encore de limiter les pollutions.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la CCCE : [www.ccce.fr/tri-selectif](http://www.ccce.fr/tri-selectif)

**A Gavisse, la collecte des ordures ménagères se fait le lundi matin et la collecte du tri se fait le mardi matin.**

## Horaires d'ouverture de la déchetterie

### Déchetterie de CATTENOM-SENTZICH

Route du Luxembourg 57570 CATTENOM-SENTZICH

Tél : 03 82 55 36 21

- Lundi : de 13h00 à 18h45
- Mardi : de 10h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45
- Mercredi : de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 17h45
- Jeudi : fermée
- Vendredi : de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 18h45  
– ouvert uniquement aux particuliers
- Samedi : de 9h00 à 11h45 et de 13h00 à 18h30  
– ouvert uniquement aux particuliers



**Pour toute demande d'enlèvement de vos encombrants, contactez directement l'accueil de la CCCE :**

Tél : 03 82 82 05 60 ou par mail : [accueil@cc-ce.com](mailto:accueil@cc-ce.com)

Votre enlèvement d'encombrant(s) sera ainsi planifié selon votre zone et les disponibilités.

## Compostage

Afin de soutenir le compostage domestique, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs vous propose différentes solutions, vous permettant de composter chez vous.

Contactez la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour de plus amples informations.

Tél : 03 82 82 05 60



## Eclairage public

Pour rappel, en 2021 les lampes traditionnelles ont été remplacées par des LED ce qui permet d'importantes économies d'énergie.

L'extinction nocturne partielle a fait l'objet de nombreux débats (et pas seulement à Gavisse) durant l'année 2023. Actuellement, les lampadaires s'éteignent à minuit et se rallument automatiquement au lever du jour.



## Récupérer l'eau de pluie

Dans le cadre du programme de préservation des ressources naturelles, les particuliers qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une subvention pour l'installation d'un système de récupération d'eau de pluie destiné à approvisionner les postes consommateurs d'eau de leur habitation.

Pour cela, il vous suffit d'adresser, avant le démarrage des travaux, une demande de subvention à la CCCE et obtenir en retour un accusé de réception.

Je vous invite à aller sur le portail CCCE :

<https://www.ccce.fr/aides-aux-energies-renouvelables/>

**La CCCE ne propose pas de récupérateur d'eau de pluie mais juste un accompagnement financier.**

## Bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

## Incivilités

### Note par rapport au panneau PMR

Malgré l'absence du panneau PMR, endommagé dernièrement, le stationnement n'y est toujours pas autorisé. Le marquage au sol reste visible. MERCI de respecter svp !





Joyeuses fêtes !

